

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL-CENSOIR**

## **DU 25 SEPTEMBRE 2013**

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER, M. POLY, M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND, Conseillers

Absent : M. DROUARD

Secrétaire de séance : Mme BURKI

M. REVIRON fait savoir qu'on n'a pas revoté une deuxième fois pour le choix du nombre de délégués de la nouvelle communauté de communes ; Il est précisé à M. REVIRON que l'assemblée délibérante s'est déjà prononcée sur le sujet et qu'elle ne revotera pas une nouvelle fois.

### **1. BILAN DU POINT INFORMATIONS TOURISME POUR 2013**

Mme CADOR remercie le conseil municipal de lui avoir permis de travailler dans ce village qu'elle a beaucoup apprécié ; elle présente son bilan de la saison 2013 et signale que les étrangers étaient très satisfaits des prestations proposées au point informations tourisme comme par exemple la mise à disposition à titre gratuit d'un ordinateur et d'internet.

### **2. TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE POUR LE CHALLENGE ETUDIANT**

Le Challenge UPEC 2013 aura lieu du 26 septembre au 28 septembre 2013 à Châtel-Censoir. Dans le cadre de ces journées, 48 étudiants, ainsi que 8 enseignants de l'université Paris est Créteil séjourneront au camping municipal. Les organisateurs de ces journées désirent louer la salle polyvalente du 26 septembre au 28 septembre 2013. Le Conseil Municipal accepte de leur louer ce local pour la somme de 200,00 €, nettoyage inclus.

### **3. CONVENTION AVEC L'OFFICE DES SPORTS**

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place l'activité « Ecole d'Initiation Sportive » à l'école primaire entre le 9 septembre 2013 et le 4 juillet 2014. La participation financière de la commune s'élèvera à 41,00 € de l'heure, frais de déplacement compris. La commune s'acquittera d'une cotisation annuelle fixée à 25,00 € auprès de l'ODSAA. L'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention avec l'Office des Sports.

### **4. LABELLISATION RELAIS SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la commune de Châtel-Censoir et les différents organismes suivants, partenaires du RSP : LA POSTE- ERDF- EDF- POLE EMPLOI- CPAM- CAF –MSA- CARSAT- BANQUE DE France.

### **5. VEOLIA RAPPORT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Après lecture des documents fournis par VEOLIA , M. JOVET fait remarquer qu'un litre d'eau contient 30 mg de nitrates ; il s'inquiète et demande comment on peut faire baisser le taux de nitrate dans l'eau. Les élus adoptent ces rapports à l'unanimité.

### **6. VENTE CHEMINS RURAUX no 34 et NO 40**

D'un commun accord avec M. DEVAUX, le Conseil Municipal décide d'abandonner la vente de chemins ruraux.

### **7. VENTE D'UN BATIMENT ET D'UN TERRAIN COMMUNAL**

La société SARL ACACIAS locataire du bâtiment industriel situé 46 rue du Colonel Rozanoff, cadastré AC No 626 souhaite acheter ce local ainsi qu'éventuellement le terrain cadastré H No 232. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appel au Service des Domaines afin d'effectuer une évaluation de ces biens. Il autorise le Maire à engager toutes les démarches pour vendre ce ou ces biens communaux à la société SARL ACACIAS.

## **8. TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX**

M.GUILBERT fait savoir que des travaux d'entretien sur l'ancienne école, la Mairie et la salle polyvalente doivent être entrepris. Il est décidé d'engager les travaux en fonction de la somme disponible au budget au poste entretien de bâtiment.

## **9. COURRIER DES NOTAIRES DINET**

L'étude notariale DINET à Clamecy a adressé un courrier à la commune de Châtel-Censoir. M. Henri BONNERON, célibataire, est décédé à Châtel-Censoir le 13 mai 2013. Il a nommé la commune légataire universelle de ses biens mobiliers et immobiliers dépendant de sa succession. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de notoriété successoral.

## **10. ADHESIONS ET RETRAITS DE MEMBRES DU SYNDICAT AGEDI**

M. BOHAIN fait part des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion et de retrait au Syndicat. L'assemblée délibérante décide d'approuver la mise à jour des adhésions et des retraits.

## **11. REMBOURSEMENT DE QUATREM**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser un chèque de l'assurance Quatrem Assurances Collectivité pour un montant de 794,77 €, correspondant à un remboursement de salaires et charges sociales pour M. Pierre ROLLAND, suite à son arrêt de travail pour raison de maladie du 10/06/13 au 28/06/13.

## **12. MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL ET SES MODALITES D'EXERCICE**

A 4 abstentions (M. REVIRON, M. POLY, M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE) et 9 voix pour (M. BOHAIN, M. CHARRAULT, M. GUILBERT, Mme BERNARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER, Mme DEBRAND) l'assemblée délibérante accepte de mettre en place le temps partiel fixé à 80% de la durée hebdomadaire des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein. Les élus font remarquer qu'il faudra discuter de l'aménagement de ces horaires, cas par cas.

### **13. COURRIER DE LA POSTE**

Les élus acceptent de renouveler le bail de la Poste de Châtel-Censoir, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013. La Poste restitue à la commune de Châtel-Censoir le logement située au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble ; en contrepartie, Poste Immo, Direction Régionale de l'Immobilier versera une somme de 5 400,00€ à la commune de Châtel-Censoir, au titre de la remise en état du logement et représentant la participation du locataire au titre de ses obligations en matière d'entretien. Après requête de la Poste, le Conseil Municipal ne souhaite pas reprendre la partie accueil public et bureau du conseiller financier du rez-de-chaussée. Ces locaux seront intégrés dans le nouveau bail. Il autorise le Maire à signer le nouveau bail pour une durée de 9 ans.

### **14. REMBOURSEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Après contrôle de la CAF, et suite au rapport du contrôleur il apparaît que la commune doit rembourser un trop perçu de 536,29 € à la CAF concernant les prestations périscolaires pour 2011. Le Conseil accepte de rembourser cette somme.

### **15. PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE DE LA COMMUNE DE CLAMECY**

L'assemblée délibérante accepte de participer aux frais de cantine de la commune de Clamecy pour l'année scolaire 2011 pour un enfant de Châtel-Censoir scolarisé au CLIS à Clamecy. Cette participation s'élève à 307,85 €.

### **16. TARIFS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs périscolaires suivants pour l'année scolaire 2013/2014 :

<b>QF</b>	<b>TARIFS PERISCOLAIRES</b>
≤ 330	0,80 €/séance
≥ 330 à ≤ 650	1,00€/séance
≥ 650 à ≤ 950	1,10 €/séance
≥ 950	1,20 €/séance

## **QF**

## **ACTIVITES SPORTIVES**

≤ 330	36,00 €/année
≥ 330 à ≤ 650	37,00 €/année
≥ 650 à ≤ 950	38,00 €/année
≥ 950	39,00 €/année

### **17. MENU DE LA SAINT POTENTIEU**

Le Maire présente plusieurs menus de l'Etape des Gourmets, pour la Saint Potentien ; les élus choisissent le menu No 3, boissons comprises.

### **18. PARCOURS DE PECHE**

La société de Pêche de l'Yonne présente un budget prévisionnel pour la création d'une ZPS de 20 mètres sur le Canal du Nivernais, la création de parkings, la mise en place d'une descente à bateaux sur l'Yonne, d'aménagements complémentaires et de mise en place de signalétique. La commune de Châtel-Censoir accepte de participer au financement de ce projet à hauteur de 1 500,00 €. Cette somme sera prévue au budget 2014 en section d'investissement.

### **19. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le principe du recours aux services du Comptable du Trésor. Les élus acceptent d'octroyer à Mme Corinne FABRE, Trésorier d'Avallon, l'indemnité de conseil calculée annuellement par référence au barème en vigueur selon arrêté interministériel en cours, aux taux maximum de 100%, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.